

Les faux monnayeurs » « aux vrais cambrioleurs »

Réquisitoire ou plaidoyer ?

Gavroche - 21 Juin 45

Où sait l'histoire : elle est plaisante. Les quotidiens l'ont partiellement rapportée : elle alimente les conversations. Tous la jugent étonnante ou savoureuse.

A Buffon, donc, voilà quinze jours, un élève emprunte une valise interdite. Le censeur, qui veillait, l'interrompt et s'informe :

- D'où venez-vous ?
- La réponse arrive, rapide et d'un ton assuré : l'enfant quitte un camarade qui loge au lycée.
- Que contient cette valise ?
- Des livres !

Evidemment, direz-vous : que diable porter d'autre en un tel lieu ? Et je loue votre candeur, je la partage peut-être. Mais un censeur est perspicace par fonction, il s'intéresse à tout. Ainsi, des livres, on peut les voler et les vendre :

- Montrez !
L'enfant se trouble, hésite et refuse. La force, enfin, le fait abandonner son bien et, tandis qu'on ouvre la valise, il s'enfuit. Pour quoi le censeur restie seul à contempler, éberlué, des liasses qui représentent, en francs, dollars et livres sterling, quelque dix millions de notre monnaie.

Plus tard, le lycéen appréhendé, la police l'interroge. Il indique où se trouvent d'autres valises chargées de billets, il nomme ses complices. En bref, avec trois élèves de quatrième et des gamins de l'extérieur, il a formé une bande. Suivant les meilleurs principes, elle s'est spécialisée. Elle exerce dans le cambriolage. Et sa fortune s'élève pour l'heure, ou plutôt s'élevait voilà quelques heures, à plus de cinquante millions.

Ainsi, devrez-vous saluer, monsieur Cide ! « Les Faux-Monnayeurs » sont dépassés. De nos jours, on a bien mieux qu'eux et plus tôt. Car mes cambrioleurs ont quatorze ans

Et c'est ici, vraiment, que l'histoire déconcrète : que des enfants aient pu s'enrichir de la sorte et grâce à tant d'audace et de corruption.

Si un tel fait encore paraissait unique, notre honte de Français serait moins vive. Or, d'autres affaires se sont révélées. Moins graves, sans doute, quant au montant des vols, elles n'en dénoncent pas moins, et toutes, le même état d'esprit, la même immoralité. C'est un garçon de dix-sept ans qui se présente à la poste et veut changer trois millions scabieusement amassés. C'est un autre qui vole, avec des condisciples, les bicyclettes qu'il revend. Voici une mère qui, par hasard, trouve des liasses de billets dans le secrétaire de son jeune fils. Et l'on jugera sans doute ridicule ce lycéen : moins expert ou moins heureux que tel de ses camarades, il a seulement gagné soixante-dix mille

par
François-Luc CHARMONT

franc : en trafiquant des cigarettes et des conserves alimentaires.

On voudrait croire, certes, que l'on rêve ! Mais les faits éclatent, ils se sont produits. Quoi d'étonnant, d'ailleurs ? Quand des parents amassent des fortunes à spéculer sur un nécessaire régulièrement introuvable, quand des parents ne s'inquiètent point de savoir ce que dépense leur fils et d'où provient son argent, quand des parents, enfin, reculent et même écoulent ce qu'ont dérobé leurs enfants, s'étonnerait-on que des voleurs existent, qui n'ont point quinze ans ?

Car c'est ici, pour sûr, que réside le mal : en la démission de la famille. Et cette démission caractérise partiellement notre époque. Non qu'à la plupart des foyers les enfants ne reçoivent encore l'exemple et la formation ! Mais trop de parents ne jouent pas leur rôle irremplaçable de tuteur et de chef. Ils estiment, se dupant eux-mêmes, qu'assurer à leurs filles et fils la matérielle et l'instruction suffit, que, l'ayant fait, ils auront accompli leur devoir. Or la santé n'est rien, si l'esprit est mauvais, et « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Ces vérités, d'ailleurs, je ne crois point que les mauvais parents les ignorent. S'ils nuisent (et combien !) à leurs enfants, c'est par légèreté, par impuissance morale surtout. Car on ne préche que d'exemple et l'exemple est contagieux.

C'est pourquoi, dans la plupart des cas, nous semble-t-il, le juge devrait plaider en faveur d'un jeune vaillant et requérir contre ceux qui le devaient former.

Cependant, à considérer la crise de moralité que traverse la France, un fait apparaît clairement : le gouvernement, en partie, manque à son devoir.

Et qu'on ne vienne pas opposer, ici,

à notre affirmation, la complexité des problèmes qui se présentent à nos chefs !

Le premier redressement qui s'impose chez nous est un redressement spirituel. La moralité d'un peuple, en effet (je veux dire notamment sa probité, son énergie, son amour du travail) a toujours passé par le plus sûr des ans de sa grandeur.

Qu'on juge donc, et sans plus tarder, les spéculateurs qu'enrichit la misère de leurs concitoyens, les paresseux qui vivent de la communauté sans lui apporter leur concours, les administrateurs qui ne commandent point, les responsables qui dorment ou qui sabotent ! Quand des individus tomberont qui, jusqu'à ce jour, ont donné le pire exemple, et tout fait pour maintenir le pays dans le marasme ; quand les grands coupables (les seuls !) paieront de leur vie méprisable la mort de centaines d'hommes valeureux, on verra la masse, craintive ou sincère ou convertie, suivre des maîtres aujourd'hui bafoués, emprunter des voies nouvelles. Après une guerre où sont tombés, pour la défense du droit, des milliers de héros, craindrait-on de distraire quelques rafales pour libérer la société des pourris qui la contaminent ? Je ne saurais l'imaginer.

Par ailleurs, puisqu'il est toujours apparu, vraiment, que les qualités essentielles d'un gouvernement sont la clairvoyance et l'énergie, la question se pose : « Devrons-nous nous croire à jamais abandonnés par la Fortune ? Et manquerait-on à un tel point d'intelligences, en France, ou ne mériterait-on que des eunuques ? »

21 Juin 45